

Le 8 juillet 2020

CT présidé par Mme Venet-Lopez, SRH

Stéphanie Frugère : SRH / SDPRS - Eric Perrot : SRH / Bureau formation continue et développement des compétences - Pour la DGAL : Denis Debat - Pour la DGER : Sébastien VIAL - Pour la DPMA : Vincent Jannier - Pour INFOMA : Anne KOSMALA-NOBLET - Pour le réseau d'appui aux personnels et aux structures : Jean-Louis ROUSSEL

Présentes pour l'UNSA : Claire Latil, Gwendoline Prosper

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CT précédent
- 2- Point d'actualité relatif à l'activité de la formation continue pendant la crise sanitaire et perspectives pour la fin de l'année 2020
- 3- Présentation du projet de la note d'orientation triennale de la formation continue 2021-2023
- 4- Point d'actualité relatif au compte personnel de formation (CPF)
- 5- Questions diverses

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires :

- sur le devenir de l'INFOMA : Un nouveau ministre est arrivé depuis peu de temps, il n'a pas encore pris position concernant l'INFOMA, rien n'est décidé à ce stade.
- sur les formations métiers dans le cadre de la fusion des secrétariats généraux : seule la partie pratique de la formation sera mutualisée, les formations métiers continueront d'être gérées par les supérieurs hiérarchiques des agents.

1- Approbation du PV du CT précédent

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est approuvé à l'unanimité

2- L'activité de la formation continue pendant la crise sanitaire et perspectives pour la fin de l'année 2020

- **pour l'enseignement agricole :** Agrosup Dijon a été beaucoup mobilisé avec les dispositifs de classes virtuelles pour les enseignants. 34% des formations continues réalisées / 24% annulées / 42% à reprogrammer. Taux de formation sur le second semestre 2020 : 107%

La rentrée risque d'être chargée, les reports sont donc limités sur le second semestre. Séminaire innovation pédagogique : décalé à l'année prochaine (2021).

- **pour INFOMA :** 40% de formations réalisées / 41% à reprogrammer / 19% annulées / 23% en offre à distance / prévision 2nd semestre : 100%

Une vingtaine de e-formations existait sur le catalogue : elles ont été prises d'assaut durant le confinement, ainsi que la classe virtuelle. Cela a permis de mettre en lumière un public totalement délaissé jusqu'à présent : les agents ne pouvant pas se déplacer (notamment en situation de handicap).

Plus de 50 classes virtuelles ont été mises en place entre avril mai et juin. Cette méthode sera à coupler avec le présentiel.

- **pour l'ENSV** : Report important des formations sur le second semestre (notamment pour les formations métiers Services Déconcentrés et abattoirs)

- **Formations « Label égalité – diversité »** :

Sur le 1^{er} semestre 45 formations étaient programmées, 14 ont eu lieu avant le confinement, 9 ont réussi à se faire en distanciel pour l'administration centrale. Elles ont pu se faire grâce aux outils Zoom et Teams.

387 stagiaires et 201 agents formés sur le 1^{er} semestre.

- **Formation « Agir face au COVID-19 en e-learning » mise en place en urgence**

Objectif : développer une culture de la sécurité au sein du MAA dès la reprise.

Pour les agents SST il s'agit de savoir comment agir face à un agent en détresse. Cela se fait en collaboration avec les pompiers. Ce dispositif est important, notamment pour la rentrée en septembre pour les AE.

- **Perspectives** : réflexion à conduire pour intégrer la e-formation dans l'offre de formation du Ministère. Plus d'informations en novembre, les travaux seront plus avancés. La DGAFP va publier un cahier des charges d'usages de la e-formation. Elaboration d'un marché interministériel « accompagnement à la digitalisation de la formation » porté par le MEN.

A construire pour le MAA : une doctrine sur l'utilisation des outils de communication à distance.

Pour l'UNSA : La crise que nous venons de traverser a mis en lumière une catégorie de personnels que l'éducation nationale nous envie, ce sont les acteurs du numérique dans les établissements les TFR IBA et enseignants TIM. Certes les conseils régionaux ont mis en place les ENT, mais ce ne sont pas eux qui sont venus en appui aux acteurs pour assurer la continuité pédagogique, ce sont bien les TIM et IBA.

Un baromètre social sera lancé à l'automne, une partie des questions sera dédié aux remontées des agents.

Pour l'UNSA : Il nous semble fondamental de revenir vers les usagers pour faire remonter leur vécu, quelle que soit leur affectation (SD, enseignement, administration centrale...), on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un baromètre spécial COVID.

- **Les enjeux enseignements** :

Bien faire la différence entre l'usage de l'outil et l'usage pédagogique de l'outil. Les TIM TFR ont été de précieux collaborateurs pendant la crise, notamment par le canal SOS de la plate-forme Accoustice.

L'idée est de faire du « présentiel augmenté » : présentiel complété par le distanciel. Cela fait partie intégrante des réflexions sur l'offre de formation des enseignants.

3- Présentation du projet de la note d'orientation triennale de la formation continue 2021-2023

Cette note vise à expliciter et hiérarchiser les différentes thématiques des formations continues. A noter que la **première priorité** est la transition écologique. Pour l'enseignement agricole, voir les formations proposées autour du plan « Enseignement à produire autrement 2 ».

La seconde priorité : la transition numérique et l'utilisation des outils, puis la fonction managériale, l'évolution et la transition professionnelle, et enfin l'évolution de la gestion des ressources humaines.

4- Point d'actualité relatif au compte personnel de formation (CPF)

- **Rappel CPF :**

- il permet la mobilisation de 150 h de formation maximum par agent (400 h pour les catégories C), prioritairement sur le temps de travail.
- il permet une prise en charge des coûts pédagogiques par le MAA à hauteur de 3.500 euros maximum par agent.
- portabilité des droits du CPF si passage dans le secteur privé ou dans le secteur public
- un agent qui travaille dans les deux secteurs active ses deux compteurs.

- **Deux campagnes par an : Bilan du premier semestre 2020**

Pour des formations qui débutent en septembre 2020 : 57 dossiers examinés.

36 dossiers acceptés, 21 dossiers refusés. Nombre d'heures mobilisées en moyenne : 103h30min

Coût pédagogique moyen pris en charge : 2408 euros.

Répartition Femmes/Hommes :

- dossiers déposés : 44% hommes et 56 % femmes
- dossiers acceptés : 56% femmes et 44% hommes.

Répartition par Structures : la majorité des dossiers déposés : agents en EPL (42%), puis DRAAF (23%), enseignement privé (10%), 25% DDI. 75% des agents appartiennent à la catégorie A. Les agents en catégorie C sont prioritaires.

Dossiers acceptés :	Dossiers refusés :
<ul style="list-style-type: none">- reconversion vers le secteur privé- préparation concours- VAE- formation linguistique- formation pour obtention un diplôme national.	<ul style="list-style-type: none">- incomplets- refus hiérarchique- projet professionnel mal défini- activités accessoires

Question UNSA : Bilan compétence et CPF : des agents nous ont alertés sur le fait que leur demande de prise en charge de bilan de compétence – même partielle – avait été impossible dans le cadre de leur CPF. L'administration indique que cela est possible si le projet professionnel est bien défini.

Réponse pour le moins étonnante, quand on connaît les raisons des agents qui souhaitent faire un bilan de compétences : redéfinir un nouveau projet professionnel..

Il est inacceptable que des agents doivent financer sur leurs deniers personnels leur bilan de compétence.

La réorientation professionnelle dans notre ministère reste le point aveugle de la politique de formation.

Déclaration liminaire UNSA

La crise sanitaire que nous avons traversée et dont nous ne connaissons pas réellement la fin, a bouleversé les organisations de travail dans notre ministère, de l'échelon local à l'administration centrale.

Le télétravail a fait une entrée massive dans nos quotidiens, dans les services administratifs comme dans l'enseignement, avec le plus souvent un apprentissage « sur le tas » et dans l'urgence des différents outils numériques, visio-conférence, classes virtuelles et autres dispositifs..

Dans l'enseignement, nos collègues ont assuré une continuité pédagogique avec les élèves, en maintenant le lien, en inventant souvent de nouvelles modalités pédagogiques, avec parfois des frais personnels engagés (cartouche d'encre, forfait de téléphone personnel, équipement informatique etc..).

Il nous semble important de redire ici que travailler en présentiel que ce soit dans les services administratifs ou devant des élèves dans l'enseignement, doit rester central dans nos collectifs de travail.

Certes des avantages ont pu émerger durant la période massive de télétravail : ralentir le rythme, éviter le stress des transports etc. mais dans l'enseignement les enjeux ne sont pas les mêmes.

La relation directe avec l'enseignant ou l'enseignante est fondamentale pour beaucoup de jeunes dans leur parcours et leur réussite scolaires, et au-delà, la socialisation des jeunes grâce à l'école, la confrontation à l'autre, l'importance des réseaux amicaux etc.

A l'issue de cette période, dont encore une fois, nous ne connaissons pas la fin, il nous semble important :

- d'une part d'inciter les services et les encadrements à proposer un temps organisé et formalisé de retours d'expériences avec les personnels, en matière d'utilisation des outils numériques (durant le confinement et après) afin de mettre à jour : ce qui a très bien marché, ce qui a été difficile, ce qui a été mal vécu, ce qui a été intéressant etc.

Les personnels de l'enseignement agricole par exemple, mais ils ne sont pas les seuls, ont des choses à dire sur cette période, notamment les collègues TFR informatique.

Il nous semble fondamental de ne pas brûler cette étape de retex, qui sera riche d'apports notamment en besoin de formation.

- d'autre part, d'envisager des formations adaptées aux besoins des personnels face à ce type de situation, pour éviter d'être à nouveau pris dans l'urgence, confrontés à une multitude d'outils, sans formation, avec pour certains outils aucune fiabilité dans la protection des données personnelles.